

Informations aux porteurs de parts

CREDIT SUISSE FUND MANAGEMENT S.A.

Siège social: 5, rue Jean Monnet
L-2180 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 72 925

(la «**société de gestion**»)

agissant en son nom propre et pour le
compte de

CS Investment Funds 11

Fonds commun de placement

(le «**fonds**»)

Les porteurs de parts de **CS Investment Funds 11 – Credit Suisse (Lux) USA Growth Opportunities Equity Fund** (désigné par le «**compartiment**» dans le cadre du présent paragraphe) sont informés par la présente de la décision du Conseil d'administration de la société de gestion d'effectuer une série d'opérations stratégiques sur le capital conduisant à terme à la liquidation du compartiment, qui peuvent être résumées comme suit:

Lors d'une première étape, le compartiment sera converti en fonds nourricier et investira ainsi, via une souscription en nature, 85% au moins du total de ses actifs dans **Credit Suisse (Lux) Global Dividend Plus Equity Fund**, un compartiment de **CS Investment Funds 2** (le «**fonds cible**»).

Lors d'une seconde étape, dès la première étape terminée, le compartiment sera liquidé en nature. A la suite de cette liquidation, les porteurs de parts du compartiment recevront des actions du fonds cible et deviendront donc actionnaires du fonds cible.

1. Modification de l'objectif et de la politique de placement du compartiment

Le Conseil d'administration de la société de gestion a décidé de modifier l'objectif et la politique de placement du compartiment. Conformément à ces changements, le compartiment appliquera une stratégie maître-nourricier en investissant 85% au moins du total de ses actifs dans le fonds cible.

Le fonds cible est un compartiment de **CS Investment Funds 2**, un organisme de placement collectif en valeurs mobilières ayant la forme juridique d'une société d'investissement à capital variable (SICAV) soumise aux dispositions de la partie I de la loi du 17 décembre 2010.

Le fonds et CS Investment Funds 2 sont tous deux gérés par Credit Suisse Fund Management S.A. Ils ont désigné Credit Suisse (Luxembourg) S.A. comme dépositaire et Credit Suisse Fund Services (Luxembourg) S.A. comme administration centrale.

Une fois modifiés, l'objectif et la politique de placement du compartiment et l'objectif et la politique de placement du fonds cible sont libellés comme suit:

Objectif de placement du compartiment et du fonds cible

L'objectif du compartiment et du fonds cible est d'atteindre le meilleur rendement possible tout en tenant compte du principe de répartition des risques, de la sécurité du capital investi et de la liquidité des actifs investis.

Politique de placement du compartiment

Pour atteindre son objectif de placement, le compartiment applique une stratégie maître-nourricier. Au moins 85% du total des actifs du compartiment seront investis dans Credit Suisse (Lux) Global Dividend Plus Equity Fund, un compartiment de CS Investment Funds 2 (le «**fonds cible**»).

CS Investment Funds 2 est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières ayant la forme juridique d'une société d'investissement à capital variable (SICAV) soumise aux dispositions de la partie I de la loi du 17 décembre 2010.

Il a nommé Credit Suisse Fund Management S.A. société de gestion.

Le compartiment peut détenir jusqu'à 15% de ses actifs nets en liquidités sous forme de dépôts à vue et à terme auprès d'instituts financiers de premier ordre ainsi que d'instruments du marché monétaire n'ayant pas le caractère de valeurs mobilières, assortis d'une durée de douze mois au maximum et libellés dans n'importe quelle monnaie convertible.

Politique de placement du fonds cible

Le fonds cible investit au moins les deux tiers de ses actifs en actions et titres analogues (American Depository Receipts [ADR], Global Depository Receipts [GDR], parts bénéficiaires, certificats de participation, bons de jouissance, etc.) de sociétés du monde entier. Le fonds cible pourra également investir dans des pays émergents et dans des marchés en développement.

Pour garantir une gestion efficace du portefeuille, le fonds cible pourra en outre investir indirectement par le biais de dérivés, à condition que soient respectées les limites de placement définies au chapitre 6 «Restrictions de placement». En outre, pour optimiser le rendement global du portefeuille, le fonds cible pourra utiliser les instruments financiers dérivés ci-après:

- a) achat et vente d'options *put* et *call* sur actions et indices d'actions,
- b) achat et vente de contrats à terme (futures) sur actions, indices d'actions et indices de dividendes ainsi que sur rendement en dividende d'actions et d'indices d'actions. Le fonds cible peut uniquement conclure des futures qui sont cotés à une bourse ou sur un autre marché réglementé, ouvert au public et domicilié dans un Etat membre de l'OCDE.

Le choix des indices servant de sous-jacents à un dérivé s'effectue conformément à l'article 9 du règlement grand-ducal du 8 février 2008.

Conformément au chapitre 6 «Restrictions de placement», des dérivés peuvent aussi être utilisés à des fins de couverture.

A des fins de couverture et de gestion efficiente du portefeuille, le fonds cible pourra conclure des contrats à terme sur devises et d'autres dérivés sur devises au sens du chapitre 6 «Restrictions de placement», point 3. La valeur sous-jacente de toutes les positions en dérivés ne doit pas dépasser 100% de la valeur nette d'inventaire du fonds cible.

Les liquidités détenues par ce fonds cible sous forme de dépôts à vue et à terme et les titres de créance qui produisent des intérêts et les OPCVM qui investissent eux-mêmes dans des dépôts à court terme et des instruments du marché monétaire, ne doivent pas dépasser au total 15% des actifs nets du fonds cible.

En outre, le fonds cible pourra investir jusqu'à 30% de ses actifs nets dans des produits structurés sur actions, paniers d'actions et indices d'actions (certificats), sur indices de volatilité des actions, indices de dividendes ainsi que sur rendements en dividende d'actions et d'indices d'actions qui présentent un degré de liquidité suffisant et qui ont été émis par des banques de premier ordre (ou des émetteurs qui offrent un niveau de protection des investisseurs équivalent à celui de telles banques). Ces produits structurés doivent être des valeurs mobilières au sens de l'article 41 de la loi du 17 décembre 2010. De plus, l'évaluation de ces produits structurés doit être effectuée de manière régulière et transparente sur la base de sources indépendantes. Les produits structurés ne doivent comporter aucun effet de levier. En plus de respecter les directives concernant la répartition des risques, la composition des paniers d'actions et des indices d'actions doit être suffisamment diversifiée.

Les parts du compartiment seront investies dans les catégories d'actions suivantes du fonds cible:

Compartiment

CS Investment Funds 11 Credit Suisse (Lux) USA Growth Opportunities Equity Fund

Catégorie (monnaie)	ISIN	Commission de gestion maximale (par an)	Frais courants (selon le DICI)	Indicateur synthétique de risque et de rendement	Commission de performance
B USD	LU0055732977	1,92%	1,53%	5	n/a
BH EUR	LU0145374574	1,92%	1,53%	5	n/a
DB USD	LU0145384292	n/a	0,09%	5	n/a
EB USD	LU0492887780	0,70%	0,75%	5	n/a
IB USD	LU0108804591	0,70%	0,97%	5	n/a
UB USD	LU1144402564	1,50%	1,22%	5	n/a

Fonds cible

CS Investment Funds 2 Credit Suisse (Lux) Global Dividend Plus Equity Fund

Catégorie d'actions (monnaie)	ISIN	Commission de gestion maximale (par an)	Frais courants (selon le DICI)*	Indicateur synthétique de risque et de rendement	Commission de performance
B USD	LU0439730457	1,92%	1,92%	5	n/a
AH EUR	LU1594283548	1,92%	1,92%	5	n/a
DB USD	LU0439730705	n/a	0,10%	5	n/a
EB USD	LU0445928608	0,70%	0,78%	5	n/a
IB USD	LU0439730887	0,70%	1,00%	5	n/a
UB USD	LU1144417679	1,50%	1,28%	5	n/a

*Le montant des frais courants repose sur une estimation des charges.

Le fonds cible est destiné aux investisseurs qui souhaitent participer au développement économique des marchés d'actions internationaux. Le choix des entreprises s'effectue indépendamment de leur capitalisation boursière (Micro, Small, Mid et Large Caps), de leur situation géographique ou de leur secteur d'activité. Il peut en résulter une concentration géographique et/ou sectorielle. Etant donné que les placements ciblent principalement les actions, qui peuvent voir leur valeur fluctuer considérablement, les investisseurs devront avoir un horizon de placement de moyen-long terme.

Les porteurs de parts doivent noter que la commission de gestion et les frais courants indiqués pour le compartiment reflètent la situation antérieure à la souscription en nature. Pendant la durée de la structure maître-nourricier, aucune commission de gestion ne sera prélevée au niveau du compartiment en plus de la commission de gestion prélevée au niveau du fonds cible. En outre, ni le compartiment, ni le fonds cible ne percevra de commission de performance.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, a été désigné par la société de gestion, agissant en son nom propre et pour le compte du fonds, réviseur d'entreprises indépendant chargé d'émettre un avis sur la souscription en nature et sur le nombre de parts émises en contrepartie de cette souscription.

La Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) du Luxembourg a approuvé l'investissement du compartiment dans le fonds cible.

Les modifications apportées au prospectus entreront en vigueur le 24 août 2017. A partir de cette date, le compartiment investira presque exclusivement dans des actions du fonds cible.

Les porteurs de parts qui désapprouveraient ces modifications peuvent demander le rachat sans frais de leurs parts dans le compartiment jusqu'au 16 août 2017.

Les investisseurs doivent noter qu'après l'expiration de la période de rachat précitée, la fréquence de l'évaluation du compartiment ne sera plus quotidienne mais bimensuelle. A compter du 17 août 2017, la valeur nette d'inventaire du compartiment sera calculée exclusivement le 16^e jour et le dernier jour de chaque mois (chacun de ces jours étant un «jour d'évaluation»). Les ordres de souscription, de rachat et de conversion soumis après le 16 août 2017 ne seront traités que le jour d'évaluation suivant. Les investisseurs doivent également noter que, compte tenu de l'imminence de la liquidation en nature du compartiment, il se peut qu'aucune autre évaluation n'ait lieu après le 16 août 2017.

2. Liquidation en nature de CS Investment Funds 11 – Credit Suisse (Lux) USA Growth Opportunities Equity Fund

La procédure de liquidation du compartiment débutera le 24 août 2017. Dans le cadre du processus de liquidation, une part importante du portefeuille du compartiment fera l'objet de transactions, de manière à aligner le portefeuille du compartiment sur celui du fonds cible, présenté ci-dessus. Les investisseurs dans le compartiment doivent noter que les frais liés à ces opérations de vente et d'achat de titres seront supportés par le compartiment. L'alignement du portefeuille du compartiment sur celui du fonds cible vise à garantir que les investisseurs restent pleinement investis dans des actions et instruments similaires. En outre, leur exposition aux actions sera alignée avec celle du fonds cible rapidement à partir de la date à laquelle les demandes de rachat ne pourront plus être reçues pour le compartiment.

Aucune autre souscription de parts du compartiment ne sera acceptée après 13h00 (heure d'Europe centrale) à compter de la date du présent avis, c'est à dire le 18 juillet 2017. En revanche, les parts pourront être rachetées sans frais jusqu'au 16 août 2017. Des provisions seront constituées dans le compartiment pour tous les débits restant dus et pour ceux issus des liquidations.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, a été désigné par le fonds réviseur d'entreprises indépendant chargé d'émettre un avis sur les parts du compartiment qui seront annulées à l'issue de la liquidation de ce dernier.

Le produit net de la liquidation du compartiment sera distribué en nature aux porteurs de parts le 24 août 2017.

A la clôture de cette liquidation, les comptes et les livres du compartiment seront déposés auprès de Credit Suisse Fund Services (Luxembourg) S.A., où ils seront conservés pendant cinq ans.

Les frais juridiques, de conseil ou administratifs liés à la préparation et à la réalisation des changements visés aux points (1) et (2) ci-dessus seront supportés par Credit Suisse Fund Management S.A., à l'exception des frais de révision, qui seront imputés au compartiment. Les frais de transaction liés à la vente et à l'achat de titres seront supportés par le compartiment.

A l'issue des changements visés aux points (1) et (2) ci-dessus, les porteurs de parts du compartiment se verront attribuer des actions du fonds cible et deviendront actionnaires du fonds cible au 24 août 2017, obtenant de ce fait les droits de vote liés au fonds cible.

Plus généralement, les porteurs de parts doivent avoir conscience de la différence de forme juridique du fonds cible et prendre note des différences qui en découlent en termes de structure de gouvernance et de frais courants (tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus). L'attention des porteurs de parts est attirée sur le fait que les actions du fonds cible diffèrent parfois des parts respectives du compartiment pour ce qui est des commissions applicables ou de la politique de distribution. De plus amples informations sur les caractéristiques des actions du fonds cible sont disponibles au chapitre 2 «CS Investment Funds 2 – Récapitulatif des catégories d'actions» et au chapitre 5 «Participation à CS Investment Funds 2» du prospectus de CS Investment Funds 2. Il est conseillé aux porteurs de parts de se renseigner sur les conséquences fiscales que les changements susmentionnés pourraient avoir dans leur pays de nationalité, de résidence ou de domicile.

De plus, les porteurs de parts doivent noter que le nombre d'actions du fonds cible qu'ils recevront à la suite de la liquidation en nature ne correspondra pas nécessairement au nombre de parts qu'ils détiennent dans le compartiment, mais dépendra du nombre d'actions détenues par le compartiment dans le fonds cible au moment de sa liquidation. Une fois la liquidation effectuée, les parts du compartiment ne conféreront plus aux porteurs de parts aucun droit vis-à-vis du compartiment ou du fonds.

A la suite de la liquidation en nature précitée, le compartiment «CS Investment Funds 11 – Credit Suisse (Lux) USA Growth Opportunities Equity Fund» cessera d'exister.

Les porteurs de parts doivent noter qu'une fois les modifications ci-dessus entrées en vigueur, il sera possible d'obtenir le nouveau prospectus du fonds, ses derniers rapports annuel et semestriel, ainsi que le règlement de gestion, au siège social de la société de gestion, conformément aux dispositions du prospectus. Ces documents sont également disponibles sur www.credit-suisse.com.

De plus, le prospectus du fonds cible, les documents d'information clés pour l'investisseur (DICI), les derniers rapports annuel et semestriel, ainsi que les statuts pourront également être obtenus auprès de la société de gestion, conformément aux dispositions du prospectus. Ces documents sont également disponibles sur www.credit-suisse.com.

Luxembourg, le 18 juillet 2017

Le conseil d'administration de Credit Suisse Fund Management S.A., pour le compte de CS Investment Funds 11